RAPPORT ANNUEL AOÛT 1987 - AOÛT 1988

Le présent rapport s'adresse prioritairement aux partenaires de la Convention à savoir aux gouvernements cantonaux de Fribourg et Vaud et aux comités de la LSPN et du WWF ainsi qu'à l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. Il est destiné également à l'information des administrations cantonales concernées et des autorités communales. Occasionnellement il est mis à disposition de personnes qui ont un intérêt particulier à la gestion de la Grande Cariçaie.

La période couverte par le rapport annuel (15 août 1987 - 15 août 1988) est déterminée de façon à tenir compte au mieux de la phénologie et de la saison d'entretien.

Tous les aspects de la météorologie, des fluctuations du lac, du développement de la végétation et de la faune sont traités dans le Journal des Grèves No. 13, qui est annexé au présent rapport.

1. CONVENTION, COMMISSION DE GESTION

1.1 CONVENTION DE 1987

Le 16.06.1987 est entrée en vigueur la nouvelle "Convention relative à la gestion des zones naturelles de la rive sud du Lac de Neuchâtel". Par cet acte, les Etats de Fribourg et Vaud confient la gestion des zones naturelles leur appartenant à la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), les moyens financiers nécessaires étant mis à disposition par les 2 cantons, la Confédération, la LSPN et le WWF.

1.2 COMMISSION DE GESTION

La Commission chargée de la mise en oeuvre de la Convention (et dont la composition est donnée en annexe) a tenu 3 séances pendant la période. Elle a notamment pris des

./..

décisions relatives à sa structure et son fonctionnement, nommé une Sous-commission scientifique (§ 3.1) et un Groupe information (§ 5.1) et défini leurs tâches, elle a aussi désigné l'Organe exécutif (§ 6.1).

Elle a confirmé la délimitation des zones-témoins de Cheyres, Chevroux et Chabrey, approuvé le programme d'entretien de la saison 1988-1989, approuvé les comptes de l'exercice 1987 et le budget 1989. Elle a pris position sur le projet d'arrêté de classement de Chevroux et recommandé l'exécution d'une étude sur les effets de la régularisation du niveau du lac.

2. ENTRETIEN DES ZONES NATURELLES

2.1 DÉBROUSSAILLEMENT

L'effort de débroussaillement doit être soutenu afin d'éliminer les rejets issus des souches coupées les années précédentes; le débroussailleur mécanique reste la meilleure méthode; il permet de broyer aussi la partie souterraine de la souche. Les secteurs ainsi traités ont été : Champmartin - Chabrey, Cheyres (La Rochette), Yvonand (Petite-Amérique), soit au total 4,5 km de lisière (78 h.).

A Cheseaux-Noréaz, le débroussaillement du Chemin des nudistes a été effectué à la main (0,3 km); le bois a été utilisé par le voyer des eaux de Morges.

2.2 FAUCHAGE DES MARAIS

La saison de fauchage s'est étendue du 28 septembre au 18 mars; elle n'a pas été interrompue par la neige. L'entreprise Eltel a fauché au total 90 ha dont 2 ha dans la réserve de la LSPN. Pour la première fois, le cycle triennal a été bouclé dans certains secteurs. Les parcelles qui étaient fauchées pour la 2ème fois se sont avérées être en bon état et offraient des conditions de travail favorables.

Des clairières d'une superficie totale d'environ 3'000 m2 ont été fauchées avec l'aide de bénévoles à Champmartin.

En vue de tester une machine, l'entreprise Aebi a fauché une parcelle de 3,5 ha à Gletterens (Ostende).

L'intérêt des agriculteurs pour le fauchage des marais n'a malheureusement pas repris : 11,5 ha seulement ont été

fauchés bien qu'on ait tenté de stimuler cette activité par une subvention de Fr. 150.-/ha pour de nombreuses parcelles. En vue de trouver à moyen terme une solution pour l'entretien des 50 ha réservés en vain, année après année, aux agriculteurs, on a inclus dans le programme d'Eltel une surface de 5,5 ha de ce secteur. Essai peu concluant, puisque ce fauchage de prairie à petites laiches n'a pas pu être effectué à meilleur compte que celui des roselières.

Récapitulation de la surface fauchée :

Eltel (convention)	88	ha
(LSPN)	2	ha
Aebi	3,5	ha
Agriculteurs	11,5	ha
Total	105	ha

2.3 ECOULEMENT DE LA PAILLE

Cette saison à nouveau, toute la production a pu être écoulée, quelques clients ont même dû attendre leur commande plusieurs semaines. La production d'Eltel s'est élevée à 4'200 balles soit environ 840 t. La distribution est presque identique à l'année précédente :

viticulture	76 %	(dont env. 3/4 pour VD)
litière	10 %	
cultures maraîchères	13 %	
divers	1 %	

Pour obtenir ce résultat, un effort de promotion reste indispensable :

- visite du fauchage à Delley avec 25 viticulteurs
- démonstration à Villette en collaboration avec le SVVA (25 participants)
- article de 2 pages dans "Terre romande"
- circulaire à 120 adresses.

L'examen de l'utilisation de grosses quantités de paille se poursuit avec des producteurs de compost.

2.4 BRÛLAGE DE ROSELIÈRE

Après avoir pris les précautions imposées par le Conservateur de la faune et l'Inspecteur forestier, une tentative de brûler une parcelle de roseaux à Yvonand a échoué en janvier 1988. Un essai infructueux avait déjà eu lieu en février 1983 sur cette parcelle inaccessible aux machines. Des conditions favorables de propagation du feu (bise) ne peuvent être risquées en raison de la proximité du village.

2.5 RECREUSEMENT D'ÉTANG

Grâce à une contribution financière de la Fondation Brunette pour la protection de la nature et à des subventions spéciales de la Confédération et du Canton, un étang d'une surface de 3'000 m2 a été réalisé en février 1988 à Font. C'est l'aboutissement d'un projet vieux de 12 ans, c'est aussi l'étang le plus important recreusé dans le périmètre de la Convention. L'exécution des travaux s'est bien déroulée et les conditions de recolonisation par la végétation et la faune sont très satisfaisantes.

2.6 ACCÈS AUX PARCELLES ET INFRASTRUCTURES

Les aires de chargement de Delley et de Gletterens ont été réglées et rechargées par le Département des Ponts et Chaussées, au titre de participation en nature. C'est un groupe de bénévoles qui a effectué le nettoyage de fin de saison de l'ensemble des aires de chargement.

L'inspecteur forestier a entrepris de libérer le chemin de la Dérotcha (Chabrey) du chablis et du terrain glissé.

2.7 ENTRETIEN DE FORÊTS

A Chevroux le recépage d'une lisière a été effectué sur 400 m en vue de créer un manteau forestier favorable aux oiseaux.

Dans la zone-témoin de Chevroux, l'inspecteur forestier a poursuivi la coupe des épicéas.

Dans la réserve de la LSPN à Champ-Pittet, la coupe de sécurité le long de la voie CFF a été continuée.

2.8 COLLABORATION BÉNÉVOLES

4 groupes totalisant 55 personnes ont consacré 1'400 heures de travail au débroussaillement (§ 2.1), au fanage de clairières (§ 2.2), au nettoyage des aires de chargement (§ 2.6), au recépage de lisière (§ 2.7) et à la coupe de bois pour les ouvrages anti-érosion (§ 2.9).

En outre 3 étudiants sont venus apporter leur contribution pour divers travaux sur le terrain et au bureau pour des durées de 3 semaines, 1 mois et 3 mois respectivement.

2.9 PROTECTION CONTRE L'ÉROSION

La section mise à disposition par l'école de recrues de PA de Genève n'a pu finalement nous consacrer que 5 jours de travail (env. 1'000 heures). Cela a suffi pour reconstruire l'un des ouvrages (côté Font) démoli par le lac la saison précédente (134 m.). En s'appuyant sur les pieux restant (une bonne moitié de ceux mis en place) le clayonnage a été rétabli et renforcé par du câble ou du treillis. La plantation de saules a été faite sur une deuxième ligne, plus à l'arrière. Les transports ont pu être effectués grâce aux nacelles mises à disposition par les chefs de secteurs des lacs et cours d'eau du Canton de Vaud.

Après les crues saisonnières, on constate que ce nouveau type d'ouvrage a bien résisté, mais que le dépôt de sable est faible. La reprise des boutures de saule n'est satisfaisante que par tronçons; par contre la roselière, là où elle est présente, est venue réoccuper tout l'espace jusqu'au clayonnage.

2.10 OUVRAGES DE PROTECTION DE LA FAUNE

Contrairement à toute attente, les travaux de la route cantonale et de la piste cyclable se sont terminés entre Yverdon et Yvonand sans que l'aménagement des passages à batraciens ait été résolu. Ces installations ont été abandonnées dans leur état de l'année précédente; ainsi, dans le secteur de Châbles-Perron, le massacre printanier s'est poursuivi.

3. ETUDES ET SURVEILLANCE SCIENTIFIQUE

3.1 SOUS-COMMISSION SCIENTIFIQUE (SCS)

Dans le contexte de la nouvelle Convention, le mandat de la SCS a été renouvelé et étendu, sa composition légèrement modifiée et complétée (voir annexe).

Au cours de la période, la SCS s'est réunie 3 fois. Elle a notamment réinstitué un "Groupe forêt" chargé d'accompagner l'étude des plans de gestion des forêts, défini une procédure d'octroi d'autorisation de recherches, admis 2 nouveaux projets de recherche, préavisé favorablement un projet d'étude des incidences de la régularisation du lac sur la végétation, approuvé le rapport sur l'incidence du fauchage sur l'avifaune et pris connaissance des résultats de diverses études (§ 3.2 et 3.3).

3.2 SURVEILLANCE SCIENTIFIQUE

La surveillance des effets du fauchage sur la végétation s'est poursuivie en 1987 pour la 4ème année. Dirigée par J.-L. Moret, Conservateur du musée botanique de Lausanne, elle a principalement consisté en la surveillance de routine des carrés permanents et des transects de Cheyres et de Chevroux. Les résultats de ces investigations seront publiés avec ceux de l'année 1988.

Renforcé dès 1987 avec la contribution de la Station ornithologique suisse, le programme de surveillance des effets du fauchage sur l'avifaune nicheuse du marais s'est poursuivie. Sur les 3 zones de Cheyres, Chevroux et Gletterens-Portalban, 2 méthodes de recensement complémentaires ont été utilisées. Les premiers résultats indiquent que la composition de l'avifaune est peu modifiée par le fauchage; les populations délaissant les parcelles fauchées se concentrent sur celles dont la végétation a 2 ans.

Titres

Rapport de gestion No. 5	Effets de l'entretien sur l'avifaune nicheuse du marais. Résultats de 1985 à 1987. M. Antoniazza 1988.
Rapport de gestion No. 6	Avifaune nicheuse des marais. Recensement des espèces de la Liste Rouge en 1987. Ecoconseil et M. Antoniazza 1988.

Une étude mandatée en coopération avec la Conservation de la faune VD était destinée à contrôler l'occupation des étangs par les poissons. Elle a démontré l'utilité de l'entretien par recreusage :

Titre

Rapport de gestion No. 4 — Effets de l'entretien des étangs sur la faune piscicole en 1987. Bio-Ecoconseil 1988.

Par ailleurs, les premiers résultats d'une petite étude destinée à vérifier les effets du brûlage (§2.4) sur la faune ont fait l'objet d'un rapport.

Titre

Rapport de gestion No. 7 — Peuplements d'invertébrés hivernant dans une roselière et sa litière. B. Mülhauser 1988.

3.3 ETUDES PARTICULIÈRES

Les résultats d'une thèse récemment achevée à l'Institut de botanique de Neuchâtel (prof. J.-M. Gobat) devraient permettre d'améliorer les plans de gestion d'une partie des marais :

Titre : Ecologie et entretien des marais de la rive sud du Lac de Neuchâtel. A. Buttler 1988.

Par l'inventaire qu'elle a publié, la Station ornithologique de Sempach recommande l'interdiction de la chasse dans les 4 zones d'importance internationale située au Lac de Neuchâtel, ainsi que la création d'une réserve de chasse favorable au repos des canards dans la partie SW du lac :

Titre : Inventaire des zones d'importance internationale pour les oiseaux d'eau en Suisse. C. Marti 1988

2 travaux de diplôme effectués à l'Institut de zoologie de Fribourg (prof. D. Meyer) ont permis de compléter le programme de surveillance de l'avifaune :

Titres :
- Les oiseaux nicheurs des milieux boisés de la rive sud du Lac de Neuchâtel. Corrélations de l'avifaune avec la végétation forestière.
  B. Magnin 1987

- Die Nistvogel zweier Parzellen des unverholzten Feuchtgebiets am Sudostufer des Neuenburgersees; Vergleich der angewandten Erfassungsmethoden.
  W. Lindemann 1988

3.4 ZONES-TÉMOINS

L'existence et le statut des zones-témoins de Cheyres, Chevroux et Chabrey ont été confirmés pour la durée de la nouvelle Convention.

4. PROTECTION LEGALE ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

4.1 ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Après 4 ans de préparation, le projet d'une réserve naturelle à Chevroux est dans une impasse. Face à l'opposition du Conseil général et des navigateurs, le Conseil d'Etat a commandé une expertise qui a largement confirmé la nécessité d'une bande interdite à la navigation. La dernière version du règlement prévoit la suppression du secteur lacustre et l'atténuation des mesures des autres secteurs, ce qui a été jugé inacceptable par la Commission de gestion (§ 4.2).

Aux 2 entrées de la réserve de Cheyres - Châbles - Font, l'interdiction de circuler a été affichée et des barrières mises en place par l'inspecteur forestier et le Groupe d'étude et de gestion. La clôture de la zone-témoin a été renforcée. A la suite de la malheureuse destruction du biotope d'une espèce de Syrphide unique en Suisse, la Commission de gestion recommande aux administrations concernées

de consulter le Groupe d'étude et de gestion avant d'intervenir dans le périmètre de la Convention, ainsi que d'exclure les travaux entre le 1er avril et le 15 août.

4.2 PRÉAVIS DE LA COMMISSION

Consultée à 2 reprises dans le contexte de la Convention, la Commission a délivré :

- un préavis favorable à l'extension de la station de pompage de Portalban
- un préavis négatif au dernier projet de règlement de la réserve naturelle de Chevroux.

5. INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

5.1 GROUPE INFORMATION

La Commission de gestion a institué un "Groupe information" (dont la composition est donnée en annexe), chargé de définir le programme de l'information nécessaire à la protection des zones naturelles. Ce groupe a approuvé le programme général et le programme 1988; le groupe d'étude et de gestion reste responsable du contenu de l'information.

5.2 RELATIONS AVEC LES COMMUNES

A l'initiative des Cantons, les autorités des Communes riveraines ont été invitées, par région, à des séances d'information sur le contenu de la Convention et sur le plan directeur intercantonal.

Comme chaque année les autorités communales ont été informées par écrit des travaux d'entretien projetés sur leur territoire. Aucune n'a exprimé le voeu d'une information plus détaillée.

5.3 MEDIA

Une conférence de presse complétée par un service de presse d'extension nationale a été organisée à propos de la signature de la Convention. L'écho a été bon en Suisse romande et limité ailleurs.

D'autres conférences ont informé la presse régionale des travaux de protection contre l'érosion, du recreusement de l'étang de Font et du don de la Loterie romande (§ 6.3).

Le groupe de gestion s'est chargé de rédiger le service de presse concernant le recensement des oiseaux d'eau hivernants, document qui a été largement publié. Il a également répondu à de nombreuses demandes de journalistes et participé à la conférence de presse de la Station ornithologique au sujet de l'inventaire des zones d'importance internationale (§ 3.3).

5.4 JOURNAL DES GRÈVES

Deux numéros du Journal des grèves ont été publiés :

- le No. 11 présente la nouvelle Convention (décembre 1987)
- le No. 12 est consacré aux étangs et plus particulièrement au recreusement à Font (juin 1988).

5.5 VISITES

Les viticulteurs utilisant de la paille de marais avaient été spécialement invités à la visite publique partant de Portalban; environ 25 sont venus voir la récolte de la marchandise qu'ils utilisent. Environ 15 participants prenaient part à la visite d'Yvonand, dont des représentants des communes d'Yverdon et d'Yvonand.

En collaboration avec le Centre de Champ-Pittet, la gestion des zones naturelles a été présentée à plusieurs groupes, notamment des étudiants (HTE et 3ème cycle de l'EPFL, biologie GE, école d'agriculture de Marcelin), et des sociétés (SIA VD, Société de médecine FR, Société des Aînés d'Yvonand).

5.6 SENTIERS-NATURE

Sur le sentier-marais de Champ-Pittet, une nouvlle table d'information présentant l'entretien des marais a été installée.

A Châbles, outre les travaux courants d'entretien, des panneaux aux couleurs peu stables ont été remplacés par des noirs-blancs.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 ORGANE EXÉCUTIF

La Commission de gestion a confirmé dans leurs fonctions les collaborateurs du Groupe d'étude et de gestion (dont la composition est donnée en annexe). Dès le début 1988, l'équipe a été complétée par un collaborateur manuel à temps partiel, portant l'effectif à 4,25 personnes.

6.2 RÉSULTATS FINANCIERS 1987

Le compte d'exploitation et le bilan du second semestre 1987 (c'est-à-dire de la première période comptable couverte par la nouvelle Convention) figurent en annexe. Ils ont été approuvés par la Commission de gestion et révisés par les Inspections des finances des 2 Cantons qui les ont trouvés conformes.

6.3 PARC DE VÉHICULES ET MACHINES

La Loterie romande a fait un don de Fr. 170'000.- aux 2 sections de la LSPN pour pouvoir équiper le Groupe d'étude et de gestion de véhicules et de machines utiles au travail d'entretien. Ce fonds doit permettre d'acheter et d'exploiter un parc, ce qui n'aurait pas été possible avec le budget ordinaire.

La plus grande partie des acquisitions a été faite, soit un véhicule tout-terrain, une remorque, une petite voiture de service, une faucheuse monoaxe ainsi que divers accessoires.

ANNEXES

1. Journal des Grèves No. 13 (L'année biologique)

2. Composition de la Commission de gestion et des groupes qui en dépendent

3. Résultats financiers

Groupe d'étude et de gestion

M. Rollier

Champ-Pittet, le 14 septembre 1988

Approuvé par la Commission de gestion lors de sa séance du

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES GROUPES QUI EN DEPENDENT

1. COMMISSION DE GESTION

président	:	M.	J.	Morier-Genoud	LSPN
membres	:	MM.	J.-M.	Gobat	CH
			R.	Lebeau	CH
			D.	Meyer	CH
			P.	Aeby	FR
			J.	Deschenaux	FR
			B.	Pochon	FR
			G.	Herbez	VD
			M.	Jaques	VD
			R.	Pradervand	VD
			P.	Hunkeler	LSPN
			Ph.	Roch	WWF

2. SOUS-COMMISSION SCIENTIFIQUE

président	:	M.	D.	Meyer, prof	uni	FR
membres	:	MM.	A.	Bossert	canton	BE
			A.	Buttler	uni	NE
			B.	Buttiker	canton	VD
			P.	Corboud	uni	GE
			W.	Geiger		LSPN
			K.	Grossenbacher	musée	BE
		Mme	C.	Guénat		EPFL
		MM.	P.	Hainard, prof	uni	VD
			M.	Jaeggi		EPFZ
			P.	Liechti		OFPE
			J.-F.	Matter		EPFZ
			P.	Vogel, prof	uni	VD
			O.	Wildi		EAFV

./..

Zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel. Commission de gestion.

LISTE D'EXECUTION DES DECISIONS

Mises à jour : 05.88/07.88/ 11.88

Année : 1988
feuille : 1

No. séance/ PV	DECISION			EXECUTION		Avan-ce-ment
	Objet	Date	Resp.	Date	tâche effectuée	
3/2.3	Budget 1988 : modification de l'affectation de Fr. 4'000.-	23.04.88	M.Rollier	16.05.88	Affectation au suivi de l'étang de Font	liq.
3/3.1	Prise de position sur le projet d'arrêté de classement de Chevroux	20.06.88	Président	27.06.88	Envoi de la prise de position à M. Blanc	liq.
3/3.2	Destruction d'un biotope : recommandations aux services de l'Etat : - non-intervention 01.04-15.08 - coordination avec GEG	20.06.88	M.Rollier	automne 1988	Communication faite aux intéressés.	liq.
3/4	Soutien du projet d'étude des effets de la régularisation CEJ	20.06.88	M.Rollier			
3/5 a	Modification du budget 1988	20.06.88	M.Rollier	23.06.88	transferts effectués	liq.
3/5 b	Président compétent à l'avenir pour des modifications de budget	20.06.88	--	--	pas d'exécution nécessaire	liq.
3/6	Programme des travaux d'entretien 88/89 approuvé	20.06.88	M.Rollier			en cours
3/7	Budget 1989	20.06.88	M.Rollier	--	pas d'exécution nécessaire	liq.
3/8	Présentation du rapport annuel	20.06.88	M.Rollier	11.88	rapport présenté selon directives	liq.

3. GROUPE INFORMATION

Membres :	MM.	P.	Hunkeler	LSPN
		M.	Jaques	VD
		R.	Lebeau	CH
		B.	Pochon	FR
		Ph.	Roch	WWF

4. ORGANE EXÉCUTIF

Groupe d'étude et de gestion

Chef de Projet:	M.	M.	Rollier
Collaborateurs:	MM.	M.	Antoniazza
		J.C.	Bourdier
	Mme	L.	Brunner
	MM	L.	Leuba
		Ch.	Roulier

Champ-Pittet, le 13 septembre 1988

RO/lb

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 01.07.1987 - 31.12.1987

COMPTE D'EXPLOITATION

DÉPENSES

1.	Personnel	Fr. 137'608.65
2.	Prestations de tiers	Fr. 15'761.70
3.	Matériel d'information	Fr. 5'452.--
4.	Matériel d'exploitation	Fr. 1'878.75
5.	Administration et imprévus	Fr. 15'292.50
6.	Travaux	
6.1	Entretien des zones naturelles	Fr. 102'618.--
6.2	Entretien des infrastructures	Fr. 247.50
6.3	Travaux avec les bénévoles	Fr. 6'766.60
6.4	Protection contre l'érosion	Fr. 6'585.85
		Fr. 292'211.55

RECETTES

7.	Contribution des partenaires de la Convention et de la Confédération	Fr. 295'146.--
8.	Recettes diverses	Fr. 643.50
		Fr. 295'789.50

BILAN AU 31.12.1987

		Actif	Passif
0.01	Caisse	Fr. 452.--	
0.02	Banque	Fr. 73'397.80	
0.03	Administration des contributions	Fr. 23.70	
0.04	Actifs transitoires	Fr. 137'146.--	
0.11	Passifs transitoires		Fr. 207'427.95
0.12	Capital		Fr. 3'591.55
		Fr. 211'019.50	Fr. 211.019.50

Champ-Pittet, le 22 septembre 1988
RO/lb